Agriculture

Couvrant 70 % de son territoire, l’agriculture est un élément majeur du tissu économique en Normandie. C’est aussi, au travers de ses pratiques et de part sa diversité, une activité forgeuse du paysage normand.

La Région a souhaité accompagner le développement et la mutation de l’agriculture du territoire, en lien avec les fonds européens (FEADER).

Suite à une concertation de la profession agricole fin 2021, la Région Normandie a lancé sa nouvelle politique agricole régionale en 2022. L'objectif : **accompagner une agriculture normande forte de sa diversité, résiliente, attractive, innovante et créatrice de valeur**. Cet accompagnement est structuré autour de 4 grands défis :

- accompagner le renouvellement des chefs d’exploitation et la transmission des fermes normandes
- anticiper le changement climatique et répondre aux enjeux de la décarbonation, de la biodiversité, du bien-être animal et des nouveaux circuits de consommation
- créer de la valeur ajoutée en agriculture
- préparer les entrepreneurs et salariés de demain

Le saviez-vous ?

Entre 2016 et 2024, la Région Normandie, avec les cofinancements européens (fonds FEADER), a consacré **73 millions d’euros pour garantir le**

renouvellement des générations d’agriculteurs sur son territoire. **3343 installations ont ainsi été accompagnées**, soit une moyenne de 368 installations aidées par an. L’âge moyen d’installation chez les agriculteurs est 32 ans, et 30 % sont des femmes.

Télécharger

- Agriculteurs : guide des aides régionales et européennes
- Plaquette agricole 2023-2027
- Calendrier des dispositifs agricoles

Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) est l’outil de la politique agricole commune. Contrairement aux autres fonds européens (FEDER, FSE+ et FEAMPA) qui sont entrés en vigueur en 2021, la nouvelle Politique Agricole Commune démarrera en 2023.

Le Ministère de l’Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire est l’autorité de gestion du programme 2023-2027 et chaque Région a un nouveau statut d’"autorité de gestion régionale". L’enveloppe 2023-2027 pour la Normandie s’élève à 202,6 millions d’euros.

Les crédits bénéficient :

- à l’installation en agriculture (18%)
- aux investissements dans les entreprises agricoles, alimentaires, forestières et rurales (50%)
- à la transition des pratiques dans les secteurs agricoles et agro-alimentaires (4%)
- à l’innovation et coopération (3,5%)
- à l’approche multifonctionnelle de la gestion forestière et du bois (2%)
- à l’animation et la révision des documents d’objectifs (DOCOB) Natura 2000 (3%)
- au programme de développement rural LEADER (15%)

Vous pensez que l’agriculture est un secteur fait pour vous ?

Vitrine de la dynamique agricole normande, le site www.agri-normandie.fr fournit une information complète sur les métiers, les secteurs d’activité, les emplois de l’agriculture normande et les formations pour y parvenir. Il offre aussi la possibilité d’écouter des témoignages, de découvrir son profil agricole et de s’abonner à une newsletter d’informations emploi formation en agriculture.

Agri-Normandie met ainsi en avant la richesse des métiers de l’agriculture au contact du vivant.

- Plus de 100 métiers en agriculture en production agricole et plus de 250 avec les filières de l’amont et de l’aval
- Formations accessibles par l’alternance, en apprentissage, par la voie scolaire ou la formation continue
- Possibilités d’emploi avec plus de 2 000 annonces de recrutement par an.

Pour trouver une aide adaptée : prenez rendez-vous en un clic



Qu’il s’agisse d’installation, d’innovation, d’investissements, de développement ou de nouvelles pratiques, il existe sûrement une aide régionale adaptée à votre projet agricole. Avec Normandie Agri Contact, prenez facilement rendez-vous avec les services de la Région. Parce que, bien souvent, rien ne vaut un échange direct pour y voir plus clair.

Prendre RDV

Accompagner le renouvellement des chefs d’exploitation et la transmission des fermes

Aujourd’hui, 10 500 agriculteurs normands ont plus de 60 ans, et se préparent à partir en retraite avant 2028 ; soit 1 agriculteur sur 3.

Si la Normandie souhaite maintenir le nombre d’exploitations agricoles sur son territoire, préserver des exploitations à taille humaine, il convient d’augmenter significativement le taux de renouvellement, actuellement à 58 % en le faisant tendre vers 100 %.

La typologie des porteurs de projets qui se tournent vers les métiers de l’agriculture a par ailleurs fortement évolué durant la dernière décennie. Si les installations de porteurs de projet venant du milieu agricole restent majoritaires, la part de futurs agriculteurs qui n’en sont pas issus et qui ont un parcours professionnel et de formation non agricoles est en constante augmentation.

La Région accompagne à hauteur de 50 Millions d'euros (fonds régionaux et européens) les projets d’installation en Normandie sur la période 2023-2027, au travers de différents dispositifs d’aides.

L'objectif : accompagner 450 agriculteurs à s’installer chaque année.

Aides

- Normandie Démarrage Installation
- Portage foncier
- Conseil Agricole Stratégique, Environnemental et Economique CAS2E 2024-2026
- Contrat de parrainage agricole
- Stage créateur d'entreprise en espace test agricole

Installation de nouveaux agriculteurs et transmission d’exploitations

Le site "Installer Transmettre Normandie" est dédié à tous les futurs porteurs de projet en installation agricole et équine, mais également à tous les futurs cédants d’exploitations agricoles, en Normandie. Il leur permet de :

- Connaitre les démarches à effectuer, selon le stade d’avancement de leur projet : secteurs d’activités, démarches administratives, formations existantes
- consulter des témoignages d’agriculteurs

- trouver les structures pouvant les accompagner et les conseiller dans leurs démarches
- s’informer sur les différents dispositifs d’aide régionaux en lien avec les thématiques de l’installation et de la transmission

La création de ce site intègre un programme d’actions partenarial (les Chambres d’agriculture de Normandie, les Jeunes Agriculteurs de Normandie, les CIVAM, l’ARDEAR, Bio en Normandie et Terres de Lien) en faveur de l’installation et la transmission en Normandie : la Région Normandie finance ces actions à hauteur de 1.5 million d’euros sur la période 2023-3025.

Normandie Garantie Agri : un nouvel outil pour soutenir les entreprises agricoles

La Région Normandie lance un fonds de garantie de prêt destiné aux entreprises agricoles, forestières et équines. Ce dispositif, en collaboration avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI), vise à faciliter l'accès aux crédits bancaires et à compléter les subventions existantes. Doté de 35 millions d'euros, ce fonds permettra de financer divers projets, avec un objectif d'accompagner entre 1 000 et 2 000 initiatives pour un montant total de prêts d'environ 260 millions d'euros. Les prêts couvriront les investissements corporels et incorporels, ainsi que les besoins en fonds de roulement, à l'exception de l'achat de foncier, sauf pour les jeunes agriculteurs.



Anticiper le changement climatique et répondre aux nouveaux enjeux

Les exploitations agricoles doivent davantage anticiper les évolutions liées au dérèglement climatique ou aux attentes sociétales pesant sur les produits alimentaires : décarbonation, biodiversité, bien-être animal et nouveaux circuits de consommation.

L’adaptation permanente des entreprises devient un enjeu de durabilité, de résilience et de performance, face à une économie mondialisée, soumise aux différents aléas.

Il convient plus que jamais de définir des stratégies d’évolution pour permettre une agriculture normande plus robuste, plus performante, plus résistante sur les marchés, répondant aux enjeux de demain.

Transition agroécologique des exploitations normandes

Afin d’anticiper au mieux la probable fin d’utilisation du Glyphosate, la Région Normandie et la Chambre d’Agriculture de Normandie ont lancé en mai 2019 un appel à candidature.

Ce plan expérimental, « Normandie Glyphosate 2021 », avait pour objectif de soutenir les agriculteurs volontaires dans le remplacement progressif d’herbicides à base de ce produit phytosanitaire par des méthodes alternatives, dans le cadre d’un contrat de transition sur 2 ans. 37 exploitants ont tenté l'expérience avec le soutien de la Région (305 000 euros mobilisés).

2 ans après, l'objectif est atteint ! L’usage moyen de 74 litres de glyphosate par exploitation a été ramené à 3,5 litres en fin du plan d’action. Il est toutefois à noter une augmentation significative de la consommation de carburant de 457 litres/an/exploitation en moyenne associée à l’arrêt du glyphosate dans ces exploitations.

Ce plan expérimental a ainsi montré la possibilité d’adapter les pratiques culturales pour réduire l’usage du glyphosate dans les exploitations. La valorisation et le partage des pratiques alternatives déployées dans ce cadre devra permettre d’inciter de nouveaux agriculteurs à une sortie progressive de l’usage du glyphosate.

La Région a lancé un nouveau dispositif de soutien à la transition agroécologique des exploitations normandes sur la période 2023-2027 et mobilise une enveloppe totale de 10 millions d’euros (dont 80 % de fonds européens).

Développement de la filière avicole

La Région Normandie souhaite renforcer la souveraineté alimentaire régionale et a clairement identifié la filière avicole (volailles de chair et poules pondeuses) comme l'une des filières stratégiques à soutenir. Celle-ci peut répondre à une adaptation au changement climatique dans les zones intermédiaires.

A savoir :

- La Normandie représente 4 % de la production nationale de poulets de chair, ce qui en fait la 8e région française, loin derrière la Bretagne (31 %) ou les Pays de la Loire (26 %).
- Le poulet standard constitue la majorité de la production : 89 % des volailles de chair produites en Normandie.
- La production normande est en croissance : +18 % entre 2010 et 2020, contre une production française globale stable.
- La production label (Label Rouge / IGP Volailles de Normandie) se développe fortement.

Aides

- Contrat de transition : MAEC forfaitaire « Transition des pratiques »
- Conseil Agricole Stratégique, Environnemental et Economique CAS2E 2024-2026
- Normandie Agriculture Investissement



Développer l'innovation en Normandie



Glyphosate : 2 ans pour en sortir

Livre Blanc sur la Politique Agricole Commune 2028-2034

La Région Normandie a rédigé un livre blanc sur la réforme de la Politique Commune Politique Agricole Commune 2028-2034 à destination des instances européennes. Soucieuse de préserver l'agriculture sur son territoire rural, elle souhaite attirer l'attention des représentants des institutions européennes sur plusieurs points essentiels à intégrer dans la version finale de la PAC.

Livre Blanc Pac Normandie

Créer de la valeur ajoutée

La recherche de valeur ajoutée est plus que jamais au coeur de la stratégie agricole, considérant que la réduction des coûts a déjà constitué ces dernières années un travail conséquent.

Désormais, il importe de se différencier sur les marchés mondialisés, de trouver de nouveaux créneaux, d'accroître la traçabilité, d'augmenter la qualité…Plusieurs voies sont possibles et chaque exploitation / filière doit être en mesure de construire sa stratégie au regard des opportunités qui s'offrent à elle.

Pour cela, **la Région Normandie se positionne comme un assemblier, valorise les initiatives, fédère les acteurs, pour promouvoir les produits normands.**

Aides

- Aide à la normandisation du cheptel (Plan Opérationnel Patrimoine Elevage - POPE - pour les projets ovin, caprin, porcin, équin, avicole, cunicole)
- MAEC « Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles » (API)
- MAEC « Protection des Races Menacées » (PRM)



Développer les races normandes



Nouvelles consommations : en Normandie, ils ont tout compris !

Préparer les entreprises de demain

L’agriculture fait face à des accélérations technologiques, numériques, managériales.. La modernisation des exploitations agricoles se poursuit, avec une

nécessité de savoir capter et gérer une multitude de données. Les entrepreneurs de demain doivent donc être mieux formés, au moment de leur installation mais aussi tout au long de leur parcours professionnel.

Aides

- Normandie Agriculture Investissement
- Conseil Agricole Stratégique, Environnemental et Economique CAS2E 2024-2026

Reconquérir l'élevage bovin en Normandie

La Région a adopté, en mars 2024, un plan d'ensemble pour la reconquête de l'élevage bovin en Normandie.

La filière normande (comme celle française) est en effet confrontée à une réduction de son cheptel bovin qui met en lumière deux enjeux majeurs : la préservation de l'environnement et la souveraineté alimentaire sur le secteur de la viande française à terme.

Le plan régional propose des solutions pour soutenir les éleveurs dans la recapitalisation du cheptel et l'engraissement de bovins à l'herbe. Il s'agit d' **encourager le développement d'un système équitable qui donne accès à des débouchés rémunérateurs pour les exploitants**, en partenariat avec l'interprofession viande de Normandie.

La recapitalisation des troupeaux allaitants

A l'instar de ce que la collectivité fait sur la normandisation des troupeaux, la Région accompagnera les éleveurs avec une aide forfaitaire à la vache ou génisse amouillante pour 200 € par an avec un engagement minimum d'augmentation de troupeaux de 20 animaux.

L'aide régionale pourrait porter sur 5 000 vaches supplémentaires par an et ainsi contribuer à arrêter la décapitalisation. L'investissement régional s'élèvera à un

million d'euros.

La relocalisation de l’engraissement en Normandie

Cette piste est également proposée pour réussir à **maintenir une capacité de production de viande avec les outils présents sur le territoire**. Cette demande fait aussi écho au besoin du marché en viande hachée souvent remplacée par de la viande issue de l’importation et de moindre qualité.

Les pratiques d’élevage intensif ne sont pas souhaitables en Normandie. La proposition d’accompagnement forfaitaire concernerait plutôt des petites bandes de mâles castrés et femelles, à engraisser en valorisant la ressource herbagère dans des bâtiments non utilisés. Cette mesure intervient au moment où les éleveurs auront probablement l’obligation de garder les veaux 35 jours contre 14 jours actuellement.

La Région pourrait appuyer en complément avec 3 paliers de 2 000 € à 6 000 € en fonction du nombre d'animaux.

Sur le troupeau allaitant, un plan de reconquête de l’élevage semble essentiel pour préserver les paysages, les prairies mais aussi la souveraineté alimentaire. L’objectif est de 5 000 vaches par an pour arrêter l’érosion de la décapitalisation et essayer d’inverser la tendance.

Sur le troupeau laitier, il convient de garder les veaux issus de ces élevages pour les valoriser par la voie viande et les engraisser sur le territoire. Cela peut intéresser également des agriculteurs en polyculture-élevage qui peuvent y voir un intérêt pour redonner de la fertilité à leurs sols.

Au total, deux millions d’euros seront consacrés à cette politique.

Plan reconquête élevage

Le saviez-vous ?

La Normandie représente 16 % du troupeau laitier français et demeure ainsi le deuxième bassin laitier de France, avec 550 000 vaches laitières.

A ces effectifs s’ajoutent près de 250 000 vaches allaitantes réparties sur l’ensemble du territoire.

Ceci peut vous intéresser



Spécialités normandes et gourmandes